

le petit Grézelois



N° 56
SEPTEMBRE
2026

petit journal d'informations communales de Grézels, Lot

Directeur de la publication : Sébastien Perez | ISSN 3129-1309

LE MOT DU MAIRE

Chers Grézeloises et Grézelois,
Chers amis,

Il y a un peu plus de deux ans, dans le Petit Grézelois n°48, nous vous parlions déjà des Obligations légales de débroussaillage, les fameuses OLD.

Nous avons alors rappelé un principe simple : débroussailler, c'est protéger ses biens et les personnes. Nous avons également indiqué que la commune allait poursuivre le travail de repérage des secteurs concernés et, si nécessaire, aller à la rencontre des propriétaires pour faire le point.

Parce que ce sujet nous concerne collectivement, une réunion publique avait également été organisée afin de vous présenter ces obligations, de répondre à vos questions et d'échanger directement avec les habitants concernés.

Le sujet n'est donc pas nouveau à Grézels. Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises depuis. Le Petit Grézelois n°51, en mars 2025, comportait d'ailleurs un nouveau rappel sur le débroussaillage obligatoire, en renvoyant aux explications publiées l'année précédente.

Si nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, ce n'est donc pas pour recommencer ce qui a déjà été fait, mais pour franchir une nouvelle étape.

Entre-temps, la réglementation a évolué. En 2025, l'État a actualisé le cadre départemental des OLD dans le Lot. Le nouvel arrêté préfectoral précise les modalités du débroussaillage et du maintien en état débroussaillé dans les secteurs exposés au risque d'incendie.

Il est donc maintenant important que chacun vérifie concrètement sa situation et, lorsqu'il est concerné, réalise les travaux nécessaires.



Pourquoi cette insistance ?

Parce que le débroussaillage n'est pas une formalité administrative de plus. En réduisant la végétation combustible autour des habitations et des équipements, il permet de limiter l'intensité et la propagation d'un incendie et de faciliter l'intervention des pompiers.

À Grézels, nous avons d'ailleurs travaillé ces dernières années à renforcer nos moyens de défense contre l'incendie. Dans nos précédents bulletins, nous vous avons présenté les bornes à incendie, les réserves d'eau installées sur la commune ainsi que la cale permettant la prise d'eau dans le Lot.

Ces équipements sont indispensables, mais ils ne peuvent être pleinement efficaces que si chacun contribue également à réduire le combustible autour de son habitation. Je sais que la réglementation des OLD peut

sembler complexe et qu'il n'est pas toujours facile de déterminer précisément les travaux à réaliser.

C'est pourquoi nous avons choisi de consacrer plusieurs pages de ce numéro à ce sujet.

Vous y trouverez les principales dispositions applicables aujourd'hui dans le Lot, les situations concernées, les règles relatives au périmètre de débroussaillage, les modalités d'intervention lorsque les travaux concernent plusieurs propriétés ainsi que les principes à respecter pour maintenir les espaces débroussaillés dans le temps.

Ces informations ont pour objectif de permettre à chacun de mieux comprendre ses obligations et de les mettre en œuvre dans de bonnes conditions.

Sommaire

- Le mot du maire
- Obligations légales de débroussaillage
- Infos municipales
- Vie du village
- Les auteurs de notre village à l'honneur
- Infos pratiques et manifestations prévues



Je veux également rappeler que le débroussaillage n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de réduire la masse de végétation combustible afin de créer des conditions plus favorables face à un incendie.

Je mesure parfaitement que ces travaux peuvent parfois être contraignants, notamment lorsqu'ils nécessitent d'intervenir au-delà des limites de sa propriété ou de s'entendre avec un voisin.

Mais nous devons collectivement garder à l'esprit leur finalité : protéger les personnes, les habitations et notre village.

La commune est là pour informer et accompagner autant que possible. Elle doit aussi, comme le prévoit la réglementation, veiller au respect de ces obligations.

LES OLD NE SONT PAS
FACULTATIVES,
ELLES SONT OBLIGATOIRES

Après les articles publiés dans nos précédents bulletins et après la réunion publique que nous avons consacrée à ce sujet, je vous demande donc de ne pas attendre davantage.

Nous en avons parlé. Nous vous avons informés. La réglementation a évolué. Il est maintenant temps d'agir.

Sur notre commune, nous sommes quasiment tous concernés, prenons connaissance des informations présentées dans ce numéro et programmons les travaux nécessaires.

Je compte sur votre responsabilité et votre esprit collectif, comme je sais pouvoir compter sur vous lorsqu'il s'agit de préserver notre village.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre vigilance et votre engagement.

LE MAIRE, SÉBASTIEN PÉREZ

Nous disposerons très bientôt en mairie des relevés précis concernant les parcelles ou parties de parcelles à débroussailler avec les noms des propriétaires et les numéros correspondants. En cas de doute ou si vous ne savez pas qui est propriétaire des parcelles voisines aux vôtres, vous pourrez récupérer ces informations auprès du secrétariat.

DÉBROUSSAILLER : UNE OBLIGATION !

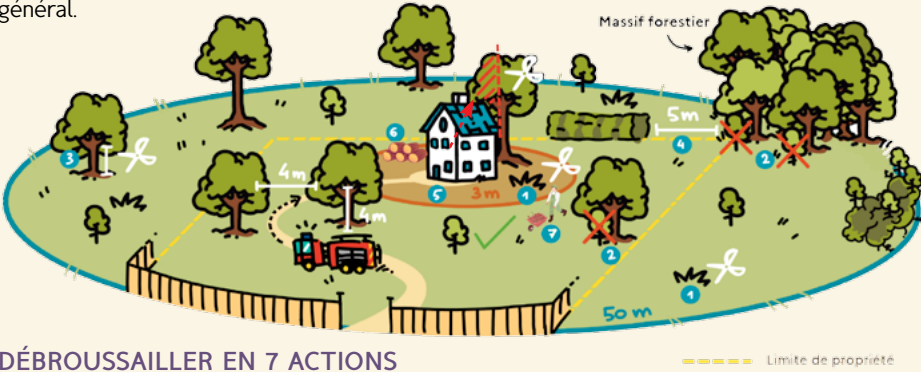
La commune de Grézels est soumise au risque incendie en raison d'une couverture forestière qui représente 69% du territoire communal.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?
90% des maisons détruites lors de feux de forêts se trouvent sur des terrains non débroussaillés ou mal entretenus, ce qui souligne l'importance du débroussaillage comme mesure de prévention.

Débroussailler, c'est protéger ses proches, sa maison, son environnement car un terrain entretenu freine la propagation des incendies.

Dégager l'accès à sa propriété, c'est faciliter le travail des sapeurs-pompiers.

QUE DIT LA LOI ?
Réglementés par l'arrêté n° e-2025-297 du 29 septembre 2025, les travaux de débroussaillage sont réputés d'intérêt général.



DÉBROUSSAILLER EN 7 ACTIONS

- 1 Couper la végétation herbacée ou buissonnante régulièrement autour de l'habitation. Elaguer les arbres situés à moins de 3 m, pas de branches en surplomb au-dessus de la maison
- 2 Supprimer les arbustes sous les arbres
- 3 Couper les branches situées à moins de 2 m du sol ou sur 1/3 de la hauteur de l'arbre pour les arbres de moins de 6 m de haut.
- 4 Haies tolérées uniquement en limite de propriété, les supprimer si elles se trouvent à moins de 5 m des massifs forestiers
- 5 Nettoyer les gouttières et éliminer les feuilles et aiguilles de pin
- 6 Éloigner les réserves de bois et tout autre stock de combustibles des constructions
- 7 Évacuer les résidus végétaux en déchèterie ou les broyer afin de les utiliser comme paillage.

Rappel : Il est formellement interdit de brûler des végétaux sur les parcelles.

En cas de non-respect, le contrevenant s'expose à une amende. Quand débroussailler ?

De préférence en automne et en hiver pour les travaux lourds de coupe ou d'élagage et au tout début du printemps pour la coupe de repousses d'herbes et de broussailles. C'est interdit l'été et lors des périodes de sécheresse.

OÙ DÉBROUSSAILLER ?
Le débroussaillage doit être effectué sur un rayon de 50 m autour de son habitation ou de tout autre bâtiment ou installation. En cas d'obligation de débroussailler sur la propriété voisine, il convient d'obtenir l'accord du propriétaire. En cas de refus ou en l'absence de réponse de votre voisin, il sera tenu responsable du débroussaillage.

INFORMATIONS MUNICIPALES

TAXE

Lors du conseil municipal du 2 juin, il a été voté l'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Cette taxe vise l'équité fiscale car certaines habitations ne sont pas correctement référencées. Pour rappel, un logement est déclaré vacant uniquement s'il est totalement vide de meubles, sinon, il représente une résidence secondaire.

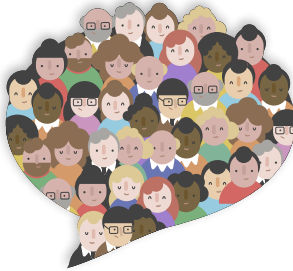
VANDALISME



Le tourniquet de l'aire de jeux a de nouveau été réparé par 2 bénévoles pour un coût hors main d'œuvre de 846 €. Ces jeux sont régulièrement vandalisés ou utilisés par de plus grands. Hélas, le vandalisme ne s'arrête pas là : lampes extérieures de la salle des fêtes brisée, panneaux routiers dérobés ou renversés à coups de pieds, containers de poubelles renversés. Ce sont vos élus et quelques bénévoles du village qui à chaque fois interviennent pour remettre en état. Mais l'ensemble de la population supporte les frais de matériels par l'intermédiaire des impôts qui seraient sûrement mieux employés ailleurs

RECENSEMENT

Le nouveau recensement de la population se déroulera comme à l'accoutumée entre janvier et février, mais en 2027.



FRELONS

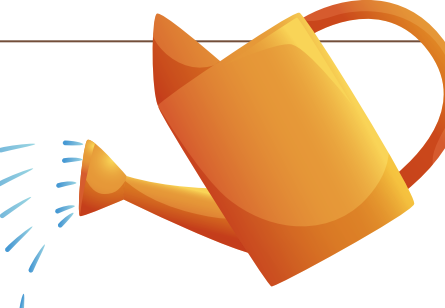
On nous signale une recrudescence du nombre de frelons sur la commune, notamment dans le village et autour des ruches. Chacun peut installer des pièges pour essayer d'en limiter le nombre. La photo ci-jointe prise chez Françoise et Thierry Lutz en face de la mairie vous montre la « récolte » du jour !!!



JARDINAGE

Pour l'entretien des massifs et fleurs dans le village, un groupe de bénévoles s'est reformé en avril pour entretenir les jardins, fleurs et massifs qui embellissent notre village.

Avec les canicules à répétition que nous avons connues, il y a eu un gros travail d'arrosage à effectuer. Que tous ceux qui s'en sont occupé soient remerciés chaleureusement !



De nombreux travaux restent encore à faire au moins jusqu'à la Toussaint, en particulier du désherbage et de la coupe d'arbustes, n'hésitez donc pas à venir nous rejoindre le mercredi matin dès 9h pour nous donner un coup de main !

LISTES ÉLECTORALES

L'année 2027 sera marquée par les élections du Président de la République, voire de nouvelles élections législatives. Veuillez à vérifier votre inscription sur les listes électorales si vous êtes nouvel arrivant dans la commune



LES PÉTANQUEURS

étaient fidèles au rendez-vous annuel du 15 août. Cet évènement s'est déroulé en 4 parties (pour les vainqueurs), et a rassemblé 28 équipes.

1er : Famille Curt d'Albas

2ème : l'équipe Martine et Luis d'Albas

3ème : l'équipe Fabre de Touzac.

Le concours a pu se terminer dans de bonnes conditions malgré la pluie en fin d'après-midi.

La buvette a coulé à flots, elle était tenue par le comité des fêtes.

Merci à eux et aux participants.



Une nouveauté cette année

LE « MARCHÉ GOURMAND DU 25 JUILLET »

a eu lieu sur le parc de la liberté, Des tables ont été dressées à l'ombre des arbres de la place. Plus de 200 convives se sont régalez avec les denrées proposées par des producteurs locaux et nos viticulteurs du coin,

“La Bérangerie de Grézels” et “Fabbro de Pescadoires”.

La pluie n'a pas arrêté les danseurs. L'animation musicale de “CALEDJO” a pu continuer dans une ambiance joyeuse.

Merci à toutes et tous pour ce bon moment partagé ensemble.



Au COUDERC, les vendredis ont été bien occupés avec toujours les habitués mais aussi de nouvelles têtes, et durant l'été, enfants, petits-enfants et amis ont été nombreux à nous rejoindre.



OCTOBRE

9 octobre Soirée musicale
Danses Sévillanes & ARENA NEGRA
PAËLLA GÉANTE

16 octobre Soirée Karaoké

23 octobre Fermeture

30 octobre Soirée de clôture
Avec le conteur Michel Galaret (10€/pers)

DIMANCHE 12 JUILLET 2026

PRAYSSAC SPORT EVENT

LA VALLEE DU LOT EN MODE SPORT & FÊTE !

A PARTIR DE 7 H

TRAIL - RANDO
CANI-TRAIL
10KM - 21KM - 42KM SOUS DU PIED

VTT - VTT-AE
GRAVEL - ROUTE
22KM - 37KM - 60KM - 80KM

REPAS CONVIVAL & CONCERT

APRÈS LES COURSES - ESPACE FAUCONNIER

REPOS - RESERVATION OBLIGATOIRE - PRAYSSACSPORT@MAIL.COM OU 06 46 52 50 01
INSCRIPTION SUR CHRONOSTART - PRAYSSAC SPORT EVENT

En juillet, les courses cyclistes et pédestres organisées à Prayssac sont passées par Grézels. Quelques bénévoles ont assuré la sécurité dans la traversée des routes du village et alentours et un point ravitaillement au niveau de la mairie. Malheureusement, l'alerte rouge canicule n'a pas permis de maintenir toutes les courses.



LES AUTEURS DE NOTRE VILLAGE À L'HONNEUR

NOTRE VILLAGE A LA CHANCE DE COMPTER PARMI SES HABITANTS PLUSIEURS AUTEURS AUX UNIVERS TRÈS DIFFÉRENTS. ROMANS, LITTÉRATURE JEUNESSE, RÉCITS EMPREINTS D'ÉMOTION OU D'IMAGINAIRE : LEURS OUVRAGES SONT AUTANT D'OCCASIONS DE DÉCOUVRIR DES TALENTS TOUT PROCHES DE CHEZ NOUS. LA BIBLIOTHÈQUE EST HEUREUSE DE LEUR CONSACRER UNE PLACE PARTICULIÈRE ET DE VOUS INVITER À VENIR À LEUR RENCONTRE À TRAVERS LEURS LIVRES.



Patrick Mothes, que nos lecteurs connaissent déjà à travers plusieurs de ses ouvrages, poursuit son parcours d'écrivain avec deux romans récents aux univers très différents.



Dans *Dernier envol*, il nous entraîne au cœur d'un EHPAD où la disparition brutale de plusieurs pensionnaires, tous passés par l'inquiétante chambre 13, vient bouleverser le quotidien des résidents. Une enquête pleine de mystère se met alors en place.



Avec *Un matin, je m'en irai*, paru en 2026, changement de décor : Émilien, fils de viticulteurs du Lot, refuse le destin tout tracé qui l'attend et part construire sa vie en Polynésie française. Mais les liens avec sa terre d'origine ne sont jamais très loin... Entre voyage, rencontres, attachement aux racines et désir de liberté, le roman nous emmène du Lot jusqu'aux paysages de Polynésie.



Avec **Cindy Maryline Grandidier**, place à l'aventure et à la magie ! Son livre jeunesse *À la recherche du Joyau perdu – Tome 1 : La quête de Faëline et Kalhom* entraîne les jeunes lecteurs dans un univers fantastique. Faëline, apprentie mage, et son ami Kalhom, futur chevalier, se retrouvent liés à une mystérieuse quête où se mêlent sortilèges, amitié, courage et solidarité. Un premier tome destiné aux jeunes amateurs d'aventure et d'imaginaire.

Enfin, **Jean-Luc Bourdon** nous entraîne dans un tout autre univers avec *La Vieille Dame de l'autre côté de la rue*, un roman intrigant où se mêlent mémoire, émotion et quête de justice. Une vieille dame observe le monde qui l'entoure tandis que les souvenirs s'effacent mais que certaines blessures demeurent. Face à une injustice devenue trop lourde, elle décide de ne plus rester simple spectatrice. Un récit singulier autour de la mémoire, de la perte et de la justice, dans lequel une phrase ou un souvenir peut parfois faire basculer l'ordre des choses.



Trois auteurs, trois univers très différents, mais un joli point commun : ils font vivre la littérature au cœur même de notre village.

TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES	Tarif 24h	24h suivantes
Salle avec le point traiteur Habitants de Grézels	60 €	30 €
Salle avec le point traiteur hors commune	180 €	180 €

Caution 300 € en cas de dégâts (500€ hors Grézels) + 150 € pour ménage non fait.
Electricité et Chauffage/Climatisation : En supplément selon le relevé de compteur, facturée au réel selon les tarifs du kw/h en vigueur.

RÉSERVATION

Pour confirmer la location, le demandeur remet le mandat SEPA complété et un RIB pour autoriser les prélèvements suivants :

- Le paiement de la location pour le montant noté sur la convention de location,
- Le paiement de l'électricité selon le relevé de compteur fait lors de l'état des lieux,
- Si besoin la caution en cas de dégâts et/ou si le ménage n'est pas fait, selon l'état des lieux.
- Fournir une attestation d'assurance

La salle des fêtes est disponible à partir du samedi 10h00, sauf pour les Grézelois sur demande, suffisamment tôt pour prévenir le café associatif.

ENVIE DE DÉCOUVRIR CES AUTEURS ET BIEN D'AUTRES LECTURES ?

RETROUVEZ-NOUS À LA BIBLIOTHÈQUE, OUVERTE TOUS LES LUNDIS DE 15 H À 17 H : L'INSCRIPTION EST GRATUITE, L'ACCUEIL CONVIVAL, ET ELLE VOUS DONNE ÉGALEMENT ACCÈS GRATUITEMENT À LA MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE DU LOT, VÉRITABLE BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE PROPOSANT LIVRES, PRESSE, FILMS, MUSIQUE ET DE NOMBREUSES AUTRES RESSOURCES.



INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Lundi & vendredi de 14h à 17h
Téléphone : 05 65 30 81 51
Email : mairie@grezels.fr
Site internet : www.grezels.fr
Vous y trouverez les infos municipales, les liens vers le site de la communauté des communes et vers France Service

BIBLIOTHÈQUE ET POINT MULTIMÉDIAS

Lundi de 15h - 17h

POSTE (BOÎTE DEVANT LA MAIRIE)

Levée du courrier
à 9h du lundi au vendredi
(À Puy l'Evêque: 15h,
à Prayssac: 14h30 en semaine)

CAFÉ ASSOCIATIF LE COUDERC

Ouverture d'avril à octobre les vendredis soir à partir de 18h

DÉCHÈTERIE DE PUY L'EVÊQUE

Lundi et jeudi de 14h - 18h.
Mardi, mercredi et vendredi
de 9h - 12h et de 14h - 18h
Samedi de 9h - 12h et de 14h - 17h
RENSEIGNEMENTS : 05 65 22 06 99

MAISON FRANCE SERVICES « HORS LES MURS »

Lionel Lafargue, médiateur d'accès aux droits et conseiller France services peut vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien auprès des organismes comme la CAF, la CPAM, France Travail, Finances publiques, ANTS, MSA, URSSAF...

Pour **GREZELS**, vous pouvez prendre rdv au 06 59 60 01 03. Permanences les mardi après-midi 6 octobre, 3 novembre et 1er décembre

GROUPE DE RÉDACTION DU PETIT GRÉZÉLOIS

Christine Cogné, Valérie Jampierre, Serge Levergeois, Monique Rivierre, et Mary-Ann Smit pour la conception



MANIFESTATIONS PRÉVUES

Vendredi 2 octobre	Atelier floral au Couderc
Vendredi 9 octobre	Concert Festival d'orgue à 18h à l'église
Vendredi 9 octobre	Atelier Yoga du rire au Couderc et auberge espagnole
Vendredi 16 octobre	Soirée karaoké au Couderc
Vendredi 30 octobre	Soirée de clôture au Couderc et contes
Samedi 14 novembre	Repas de la chasse à Floressas
Samedi 28 novembre	Traditionnel marché de Noël des artistes et artisans du village
Samedi 12 décembre	Fête de Noël des Grézelois-es
Jeudi 31 décembre	Réveillon du nouvel an sous forme d'auberge espagnole

JOURNÉES DE L'ATTRACTIVITÉ 2026 8, 9 & 10 OCTOBRE

Du 8 au 10 octobre 2026, la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble organise une nouvelle édition des Journées de l'attractivité.

Pendant trois jours, habitants, demandeurs d'emploi, jeunes, entrepreneurs, associations, commerçants et artisans sont invités à participer à une série de rendez-vous dédiés à l'emploi, la formation, l'entrepreneuriat, la vie associative et le commerce local.

Cette édition 2026 propose un programme riche et varié, réparti sur plusieurs communes du territoire.

L'objectif : Favoriser les rencontres, créer des opportunités, accompagner les projets et mettre en lumière les nombreuses forces vives de la Vallée du Lot et du Vignoble.



Habiter mieux dans la Vallée du Lot et du Vignoble		
PLANNING // PERMANENCES - 4 ^{ème} TRIMESTRE 2026		
DATE	Commune	Horaires
Mercredi 7 octobre	LUZECH	9h - 12h
Mercredi 14 octobre	PUY L'EVÊQUE	9h - 12h
Mercredi 21 octobre	SAINT VINCENT RIVE D'OY	9h - 12h
Vendredi 23 octobre	PRAYSSAC	9h - 12h
Mercredi 4 novembre	LUZECH	9h - 12h
Mardi 17 novembre	FLORESSAS	9h - 12h
Mercredi 18 novembre	PUY L'EVÊQUE	9h - 12h
Vendredi 27 novembre	PRAYSSAC	9h - 12h
Mercredi 2 décembre	LUZECH	9h - 12h
Mercredi 9 décembre	PUY L'EVÊQUE	9h - 12h
Mercredi 16 décembre	CASTELFRANC	9h - 12h
Vendredi 18 décembre	CAMBAVRAC	9h - 12h
LIENS DES PERMANENCES : - Luzech - Fédération Française - 203 avenue du Frontalbanum - Puy l'Evêque - Cof. de Commerce de la Vallée du Lot et du Vignoble - 13 rue de la Gare - Prayssac - Fédération Française - 4 avenue de l'ancien Océan - Castelfranc - Mairie - 1 rue du Général - Saint Vincent Rive d'Oy - Mairie - 493 Route du Bordare - Floressas - Mairie - Le Bourg - Cambavrac - Mairie - Le Bourg		
Toutes les infos sur : www.ccvv.fr		

À QUOI SERT VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble agit au service des habitants et des communes pour organiser, développer et améliorer le territoire de manière cohérente et solidaire.



VALLÉE DU LOT ET DU VIGNOBLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CCVLV - COMMUNES EN VIE

27 COMMUNES

14 550 HABITANTS

37 000 HECTARES

1 AMÉNAGER ET ORGANISER LE TERRITOIRE

2 MILLIONS D'€ / AN

- Planifier l'urbanisme (PLU, SCOT).
- Gérer le foncier.
- Développer les équipements publics (équipements culturels et sportifs).
- Coordonner les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

2 SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'ATTRACTIVITÉ

900 K€ / AN

- Développer les zones d'activités.
- Accompagner les entreprises et les porteurs de projets.
- Promouvoir le tourisme et valoriser les atouts du territoire.

3 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

2,5 MILLIONS D'€ / AN

- Agir pour le logement et la rénovation de l'habitat.
- Développer les services à la population.
- Assurer la collecte des déchets et la voirie communautaire.

4 PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET GÉRER LES RISQUES

100 K€ / AN

- Valoriser les milieux naturels, notamment la rivière Lot.
- Prévenir les inondations et les risques naturels.

5 PROPOSER DES SERVICES DE PROXIMITÉ

3 MILLIONS D'€

100 K€

400 K€

Accompagner les communes

- Apporter une ingénierie technique, administrative et financière.
- Porter des projets structurants à l'échelle du territoire.

6 ACCOMPAGNER LES COMMUNES

400 K€

Soutenir les actions sociales, culturelles et de proximité.

EN RÉSUMÉ

Avec un budget mobilisé chaque année de plus de 9 MILLIONS D'€ (hors investissements), la Communauté de communes offre un service complémentaire à celui des communes. Elle a la volonté de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

ccvlv.fr